

ves-Jeunesse et ainsi de suite, mais il ne s'en est pas servi pour lancer une attaque sérieuse, importante et soutenue contre le chômage. Il s'en est servi comme d'expédients politiques trop souvent manipulés à des fins partisans. Ils ne se sont jamais inscrits dans le cadre d'une campagne sérieuse d'envergure contre le chômage. Les programmes qu'ils ont permis et dont nous parlons aujourd'hui en témoignent. Ils ne visent ni à enrayer le chômage national ni à répondre aux besoins du pays.

Il y a maintenant une nouvelle attitude. Au lieu de 4 p. 100 de chômage que le gouvernement et les membres du Conseil économique considéraient comme le plein emploi il y a une dizaine d'années, ou 3 p. 100 comme l'a dit le Conseil économique en 1965, on nous dit maintenant que 6 p. 100 de chômage est probablement le plein emploi. Pourquoi? Parce que deux membres d'une famille travaillent comme si les gens ne travaillaient que parce qu'ils le veulent bien, comme s'ils n'avaient pas à travailler à deux pour acheter une maison à cette époque où deux revenus sont nécessaires pour payer les hypothèques dont le taux d'intérêt se situe autour de 12 p. 100.

Nous croyons, et nous l'avons rappelé à maintes reprises, que notre pays peut et doit bénéficier du plein emploi. Je pense que la leçon que nous devons retirer de l'élection d'hier, c'est que les Québécois ne veulent pas que le taux du chômage atteigne 10 p. 100 ou plus et c'est ce qui les a incités à voter en faveur d'un parti dont ils n'acceptent pas l'objectif principal, un statut distinct pour le Québec.

A notre avis, pour que notre pays reste uni et pour satisfaire aux besoins de tous les Canadiens, pour réaliser des choses qui rendent la vie douce et agréable à tous nos concitoyens, nous devons adopter des programmes qui assureront le plein emploi, non seulement à Toronto, à Hamilton, mais aussi dans les Maritimes, au Québec et dans la région située entre les lacs, au Manitoba. Nous croyons que cela s'impose et nous croyons également que le gouvernement actuel s'est complètement mépris sur les besoins et les désirs du peuple canadien. Le gouvernement doit changer d'attitude. Pour assurer sa survie politique, il doit changer d'attitude rapidement car il subira un sort semblable à celui de son parti au Québec.

● (2130)

**M. Jake Epp (Provencher):** Monsieur l'Orateur, les observations que je vais faire au sujet du bill C-19 tendent à montrer qu'à toutes fins pratiques, ce bill n'est qu'une mesure de replâtrage. Le gouvernement essaye de modifier son image auprès des Canadiens, car le contribuable a bien compris que depuis quelques années le gouvernement, à force de lancer l'argent par les fenêtres, a perdu tout contrôle de ses dépenses. Maintenant qu'il s'est mis à parler de modération, on croirait entendre un ivrogne prêcher la tempérance.

Le gouvernement ne s'est pas engagé à limiter ses dépenses, mais simplement à modifier son image, à faire oublier qu'il a perdu le contrôle de ses dépenses. Il ne tient pas vraiment à se

### *Compression des dépenses de l'État*

serrer la ceinture. Tout ce qu'il veut, quitte à faire certaines modifications ici et là, c'est de poursuivre comme avant son petit bonhomme de chemin. Mais il espère que le contribuable ne verra pas sa prodigalité.

Voyons certains articles du bill C-19. Il y a tout d'abord l'abrogation de l'article 272 de la loi sur les chemins de fer. Si j'ai bien compris, le gouvernement voudrait supprimer les subventions accordées au transports du grain et de la farine vers les ports du centre et de l'Est du Canada. Devant le comité permanent de l'agriculture, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a dit que cela économiserait environ 11 millions. Lorsqu'il adopte une mesure d'économie sensée et réfléchie, le gouvernement mérite des félicitations. Mais à y regarder de plus près, on constate que le ministre des Transports (M. Lang) a accordé dare-dare une subvention de 9 millions, ce qui réduit à pas grand-chose l'économie que le gouvernement voulait faire. Le plus drôle de l'histoire, c'est qu'au cabinet, il n'y a pas accord sur l'abrogation de cet article.

Le ministre des Transports est en faveur. Mais qu'en pense le ministre de l'Agriculture, qui doit avoir son mot à dire dans la gestion des ports des Grands Lacs et dans le transport du grain vers le centre et l'Est du Canada? Voici ce qu'il déclarait au sujet de ce bill devant le comité permanent de l'Agriculture, comme on le voit au n° 84 du compte rendu des délibérations, en date du 4 mai 1976. Je devrais signaler que la Chambre a examiné ce même article avant le congé d'été, mais il est revenu sur le tapis. Lors de la séance du comité permanent, le ministre de l'Agriculture a dit:

Les bateaux chargés ne resteront pas dans les ports puisque ce sera le dernier transport qu'ils pourront effectuer à l'automne; s'ils sont en aval du fleuve Saint-Laurent ils n'auront pas le temps de remonter à la tête des lacs prendre un chargement et revenir vers les silos portuaires de la baie. Les céréales pourront donc être transportées par rail au cours de l'hiver; sinon les subventions destinées au transport ferroviaire du grain ne seront pas accordées. Si ma mémoire est juste, cette subvention se chiffre à environ 11 millions.

Le député de Red Deer (M. Towers) lui a alors dit:

Vous êtes donc d'accord avec ce bill?

et le ministre a répondu:

Non. Il est insensé. Je veux dire par là que la partie qui m'intéresse est tout à fait injuste.

**M. Parent:** Qui a dit cela?

**M. Epp:** J'entends un député d'en face, un Ontarien, qui met en doute ce que je viens de dire. Il n'a qu'à se renseigner auprès du ministre de l'Agriculture pour savoir s'il l'a vraiment dit, car ces propos sont officiels, ou il pourrait le demander à son adjoint exécutif ou à d'autres personnes. Qui est responsable de l'Agriculture, le ministre des Transports qui vole si haut, le ministre de l'Agriculture ou le ministre des Finances (M. MacDonald)? En tous cas, les Canadiens de l'Est, les cultivateurs de l'Ontario et de l'Atlantique, ne veulent pas de subvention du genre de celle que le ministre des Transports vient d'offrir aux minotiers. Ce qu'ils veulent, c'est qu'on conserve l'article 272 et les taux «jusqu'à et à l'est de».